



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014

de l'Ordre judiciaire vaudois

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Ordre judiciaire vaudois (OJV) 2014 à l'Ordre judiciaire vaudois (OJV)

L'Ordre judiciaire vaudois a reçu en 2014 plus de 55'000 affaires nouvelles, hors activités des offices des poursuites et des faillites et du Registre du commerce. Un nombre d'affaires similaire a été traité durant la même période.

Si le nombre total d'affaires enregistrées en 2014 est du même ordre de grandeur qu'en 2013, les évolutions sont différentes selon les matières.

Sur le plan pénal, le nombre d'affaires est globalement à la hausse, mais en particulier au sein des tribunaux d'arrondissement, de la Chambre des recours pénale et de la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal. Cette augmentation, attendue, fait suite à l'augmentation des enquêtes ouvertes par le Ministère public en 2012 et 2013.

Sur le plan civil, c'est globalement la stabilité qui prévaut, toutes instances confondues, même s'il y a une légère baisse des entrées dans les tribunaux de prud'hommes, au Tribunal des baux et dans les justices de paix, s'agissant toutefois uniquement du contentieux pour ces dernières. En matière de curatelles, les justices de paix en effet dû gérer, en 2014 comme déjà en 2013, l'adaptation de toutes les mesures en cours au nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant.

En ce qui concerne le droit public, la situation est stable également. Il faut toutefois relever que le seul critère du nombre de dossiers ne suffit pas à appréhender le volume de travail, particulièrement s'agissant des domaines d'activités de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, où les dossiers d'importance ont augmenté dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la construction, notamment en raison de la nouvelle législation fédérale en la matière (Lex Weber, Loi sur l'aménagement du territoire) et du nombre élevé de projets émanant des collectivités publiques.

En matière de poursuites et de faillites, après vingt années d'augmentation régulière, on observe un léger tassement. Le nombre de poursuites introduites – plus de 400'000 par année – reste toutefois à un niveau élevé. Au Registre du commerce, le nombre de nouveaux dossiers est reparti à la hausse.

Sur le plan de la gestion, la Cour administrative du Tribunal cantonal a entretenu de nombreux contacts avec les juridictions de première instance, afin d'une part de répondre à leurs préoccupations, et d'autre part d'atteindre les objectifs d'efficience fixés, ce qui a été largement le cas.

Ordre judiciaire vaudois (OJV)
Ordre judiciaire vaudois (OJV)
Evénements marquants, évolutions significatives

L'événement marquant de l'année 2014 a été le dépôt de l'avis de droit du Professeur genevois Thierry Tanquerel, le 9 mai 2014.

Pour mémoire, à la suite du dépôt du rapport spécifique de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (ci-après la CHSTC) concernant le suivi de l'affaire Claude D. ([GC-084](#)), le 13 novembre 2013, le Grand Conseil a décidé de solliciter un avis de droit sur les limites de la haute surveillance telle qu'elle avait été exercée par la CHSTC. L'expert désigné par le Bureau du Grand Conseil, le Professeur Tanquerel, a en substance constaté que la CHSTC avait violé les principes de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance des jugements en demandant au Tribunal cantonal qu'il ouvre une procédure disciplinaire contre un magistrat.

L'avis de droit du Professeur Tanquerel ([Avis de droit relatif aux compétences de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal vaudois et en particulier à la portée à donner à l'exception de l'indépendance juridictionnelle contenue à l'article 135 de la Constitution vaudoise](#), du 9 mai 2014), rendu public dans son intégralité par le Grand Conseil, a ainsi mis un terme à la controverse institutionnelle entre la CHSTC et le Tribunal cantonal.

Le nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant est entré en vigueur le 1er janvier 2013.

Les autorités de protection, dans le Canton de Vaud les justices de paix, ont trois ans pour adapter les mesures en cours (plus de 12'000) au nouveau droit. Au 31 décembre 2014, plus de 90% des mesures avaient fait l'objet d'un réexamen. Le délai imparti au 31 décembre 2015 par le législateur fédéral sera ainsi largement tenu.

Le domaine des placements à des fins d'assistance (PLAFA) a suscité un débat politique, voire philosophique, sur la liberté personnelle, alors même que le nouveau droit a réglementé de manière beaucoup plus stricte qu'auparavant ce type de mesure de protection.

Des Assises des PLAFA seront organisées le 5 juin 2015 par les principaux acteurs que sont le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et l'Ordre judiciaire. Une structure de projet a été mise en place afin d'améliorer la coordination indispensable entre médecins et magistrats. Les premiers résultats seront livrés lors des Assises.

S'agissant de la problématique des curateurs privés, le Conseil d'Etat a décidé de mettre fin à cette exception vaudoise, en renforçant l'action de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) et en promouvant le volontariat. Le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et l'Ordre judiciaire collaborent étroitement à ce projet.

Enfin, la réunion du Tribunal cantonal sur un site unique est attendue avec impatience, suite au vote unanime du Grand Conseil du 23 avril 2013, approuvant le postulat Mahaim ([12_POS_006](#)). Le dossier est sur la table du Conseil d'Etat.

Organisation judiciaire

- [Organigramme de l'Ordre judiciaire vaudois](#) (format pdf)

La justice vaudoise sur internet

- [Site de l'Ordre judiciaire vaudois](http://www.vd.ch/ojv) (www.vd.ch/ojv)
- [Site thématique sur la justice](http://www.vd.ch/justice) (www.vd.ch/justice)
- [Jurisprudence du Tribunal cantonal](http://www.vd.ch/jurisprudence) (www.vd.ch/jurisprudence)

Rapports annuels de l'Ordre judiciaire vaudois

- [Rapports annuels de l'OJV depuis 2005](#) (page internet)